



06 #DOSSIER

CITOYENNETÉ ET HANDICAP VISUEL UN PARCOURS ENCORE DIFFICILE

LUMEN #27

Juin 2022

SOMMAIRE

- 03 ÉDITO
- 04 ACTUALITÉS
- 06 DOSSIER
CITOYENNETÉ ET HANDICAP VISUEL : UN PARCOURS ENCORE DIFFICILE
- 10 SOCIÉTÉ
HANDICAP ET INCLUSION SCOLAIRE :
AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS À PORTÉE DE CLIC
- 11 SOCIÉTÉ
CÉLINE BOUSREZ : « SÉPARÉMENT, NOUS N'AURIONS PAS PU Y ARRIVER ! »
- 12 SOLUTIONS
RETRAITE ANTICIPÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 13 SOLUTIONS
LA CONDUITE ET LES SENIORS, LORSQU'IL FAUT RENONCER
- 14 TECHNOLOGIES
COUP DE PROJECTEUR SUR L'APPLICATION BE MY EYES, LE BÉNÉVOLAT 2.0
- 16 INSPIRATIONS DE NICOLAS TABARY
PAPI VEUT TOUJOURS CONDUIRE, ALORS QU'IL VOIT MOINS BIEN...

06

Dossier

CITOYENNETÉ ET
HANDICAP VISUEL
un parcours
encore difficile



Société

Handicap
et inclusion scolaire:
aménagements
et adaptations
à portée de clic

10



Éditeur : UNAEV
 Directeur de la publication : Magalie GREA
 Rédactrice chef : Laetitia DAILH
 Rédaction : Benjamin LABRO, Laura CABASSU, Camille PONS,
 Lisiane FRICOTTE, Hélène DOREY, Sophie DORY, Nicolas TABARY.
 Conception graphique : LVP Global
 Impression : Groupe IMPRIM
 Nombre d'exemplaires : 10 000 tirages
 N° Dépot légal : ISSN 2431-9031 (imprimé) - ISSN 2822-7506 (en ligne)
 Magazine trimestriel
 Crédit photo : Shutterstock

ÉDITO

N°

27

Par le petit bout de la lorgnette

Le handicap aura été une nouvelle fois le parent pauvre de la campagne présidentielle. Du côté des candidats, assez peu de propositions concrètes ; du côté des journalistes une faible mise en avant des problématiques majeures. C'est finalement une polémique autour de propos choquants d'Éric Zémour, sur l'inclusion des enfants handicapés qui fera très rapidement le buzz, avant de disparaître rapidement des gros titres de l'actualité.

Une nouvelle fois, c'est plutôt du côté des associations que cela bougeait avec de très nombreuses mobilisations, dispositifs et propositions adressées aux personnalités politiques. Parmi celles-ci, le grand débat « Handébat » proposé par LADAPT, la CFPSAA, 100 % HANDINAMIQUE et l'APHPP, a réuni deux des principaux candidats et cinq représentants de candidats pour confronter leur politique handicap et inclusion grâce au partenariat de plusieurs médias dont Radio-France. En amont, Anthony Martins Misse, animateur déficient visuel, était parti à leur rencontre, au sein de leur QG, avec dix questions précises disponibles en vidéo sur le site du débat.

Le débat d'entre deux tours a été une nouvelle fois symptomatique des difficultés pour la question du handicap à se hisser dans le débat public. Si le Président de la République a finalement fait volte-face pour annoncer la

déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (sans revalorisation du montant), les grands enjeux transversaux d'accessibilité, d'inclusion, d'aides à domicile, d'aménagement du logement... qui concernent également le grand âge et de très nombreux Français, n'ont pas été évoqués. Il n'a pas non plus été question de scolarité ni d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Durant les prochaines années, ce sera donc à nous, citoyens, associations, aidants et élus de terrain, de porter inlassablement la cause du handicap pour construire au-delà des mots, une société inclusive, en espérant qu'en parallèle le pouvoir politique en prenne enfin la mesure.

Benjamin Labro

MAGAZINE

OBJECTIF DU

LUMEN C'EST QUOI ?

Créé par l'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficiants Visuels), ce magazine se destine à tous les acteurs du handicap visuel. Il a pour but de nous apporter des informations utiles et des réponses concrètes pour nous aider dans nos actions auprès des personnes non et malvoyantes.

Lumen en latin signifie lumière. C'est également une unité du flux lumineux, c'est-à-dire de la quantité de lumière émise par une source donnée. Notre ambition est de mériter ce nom et de partager les éclairages dont nous avons besoin, de faire la lumière sur les grands sujets de la déficience visuelle, d'apporter des repères.

Ne parlons plus de handicap, parlons de besoins concrets et de toutes les informations nécessaires pour y répondre !

ACTUS

Mot J'écoute MJEPRO obtient la labélisation de l'ARAMAV



Comme présenté dans le LUMEN 21, MJEPRO est un jeu de mots croisés dont le maître mot est l'ACCESSIBILITÉ aux personnes à déficience visuelle : malvoyants et non voyants.

Sa facilité d'utilisation permet également à une population plus âgée, aux séniors, souvent moins à l'aise avec le numérique, de jouer sans frein. Il est aussi très apprécié en animation de groupe. Ces mots croisés à gros caractères peuvent se jouer à la voix ou/et au

toucher. Ils contiennent des grilles de difficulté « facile à modérée » pour offrir au plus grand nombre des moments de réflexion ludiques et instructifs. Il permet de travailler sa mémoire tout en s'amusant avec une spécificité unique qui est la possibilité de jouer totalement ou en partie avec la voix.

Une étude réalisée par la clinique ARAMAV (clinique de réadaptation et de rééducation pour déficients visuels) valide l'utilité de l'application « Mot J'Écoute – MJEPRO » en orthoptie, présentant cette solution comme un complément à la rééducation orthoptique basse vision tout en permettant au patient de continuer à travailler de manière autonome. « ... Sur le plan purement rééducatif, l'application "Mot J'Écoute – MJEPRO" est un outil permettant d'un point de vue orthoptique pur d'allier le travail de la fixation visuelle et de la motricité conjuguée via les saccades en premier lieu, mais aussi d'aborder la coordination œil/main grâce à l'outil tactile, que ce soit sur tablette ou sur téléphone... ».

PLUS D'INFOS : www.bgspeaking.com



VOTRE VOYAGE ADAPTÉ À VOTRE HANDICAP

avec
Hondicapouascap



Vous souhaitez allier besoins et envies pour trouver le voyage de vos rêves,

mais votre

handicap vous complique les démarches ?

Contactez Hondicapouascap, organisateur de voyages spécialisé dans le handicap et laissez-vous guider pour découvrir le séjour idéal, conçu spécialement pour vous. Le carnet de voyages peut comprendre l'hébergement, le transport, les activités, les possibilités d'aides techniques et humaines à prévoir sur place, selon le budget que vous vous êtes fixé.

**CONTACTEZ PAULINE
GÉRAULT PAR EMAIL :**
hondi.cap.ou.pas.cap@gmail.com

L'AAH À NOUVEAU REVALORISÉE

Les décrets revalorisant, comme tous les ans, les montants forfaitaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation aux adultes handicapés et de la prime d'activité sont parus au « Journal officiel » du 27 avril. Les prestations sociales ont vu leur montant progresser de **1,8%** portant le montant mensuel de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à **919,86 €**.



FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'UNADEV finance un nouvel appel à projets

En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap. Parmi elles, 1,5 million sont atteintes d'une déficience visuelle.

En 2018/2019, sur 2,7 millions d'inscriptions en cursus scolaire au total, dont 1,6 million à l'université, la part des étudiants en situation de handicap représentait seulement 1,64 % de l'effectif total.

50 % des personnes en situation de handicap visuel sont sans emploi, 14 % pour les personnes en situation de handicap et 8 % pour l'ensemble de la population.

L'emploi est un levier pour accéder à l'autonomie. Le droit à l'éducation pour toutes et tous, quel que soit le handicap, est un droit fondamental.

Pour répondre à ces enjeux, l'UNADEV lance un appel à projets dédié aux organismes à but non lucratif, aux organismes publics et aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

L'association souhaite impulser des initiatives, des actions afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel dans leur cursus scolaire quel qu'il soit et permettre leur insertion professionnelle en élargissant le champ des possibles.

Vous souhaitez y participer?

Vous avez des questions?

**Contactez-nous à aap@unadev.com
et nous nous ferons un plaisir de vous répondre!**

**L'APPEL À PROJET SERA DISPONIBLE SUR LE SITE :
www.unadev.com en juillet 2022**

VIS MA VUE

Le jeu sérieux pour aborder le handicap visuel en classe

Développé à l'initiative de Streetlab (filiale de l'Institut de la Vision) avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction du numérique pour l'Éducation), en lien avec le réseau Canopé et la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), cette application est un jeu sérieux de sensibilisation au handicap visuel.

Elle permet aux enseignants de cycle 3 (CE2, CM1, CM2 et 6è) d'aborder la question du handicap visuel avec leurs élèves en leur faisant prendre conscience des difficultés rencontrées par les élèves déficients visuels.

Dans le contexte familial de la salle de classe, la cour de récréation ou encore la cantine, le jeu propose 8 missions de 3 minutes. Chacune d'elle met en exergue une situation où les enfants malvoyants sont en difficulté. Un quiz de validation des connaissances vient clôturer chaque mission.

**DISPONIBLE SUR
APPSTORE ET
WINDOWS STORE**



DOSSIER

CITOYENNETÉ

ET HANDICAP VISUEL

UN PARCOURS ENCORE DIFFICILE

À l'aune d'une élection présidentielle écrasée par le Covid19, et par les horreurs de la guerre en Ukraine, la thématique du handicap, comme bien d'autres sujets, est malheureusement passée au second plan.

Si, comme à chaque élection, des progrès apparaissent, le constat reste sévère sur l'écart entre ce que disent les textes de loi et l'application concrète sur le terrain des droits fondamentaux tels que le droit de vote en autonomie, de présenter sa candidature à une élection et d'exercer son mandat d'élu en étant une personne aveugle ou malvoyante.

LE VOTE POUR TOUS : UN DROIT FONDAMENTAL RÉAFFIRMÉ PAR LA LOI EN 2005

Si entre 1975 et 2000, les législateurs se sont surtout focalisés sur l'accessibilité physique des bâtiments et des transports avec une vision très axée sur les personnes à mobilité réduite, c'est l'Union Européenne qui introduit en 2000 une première avancée dans sa Charte des droits fondamentaux de l'Union, qui reconnaît le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et professionnelle et à la participation à la vie de la communauté. 6 ans plus tard, en 2006, c'est l'Organisation des Nations Unies qui adopte une convention relative aux droits des personnes handicapées : ce texte fondateur, entré en vigueur le 3 mai 2008 a été ratifié par plus de 170 pays, dont la France en 2010, et l'Union européenne. Cette convention a pour objectif de promouvoir et de protéger les droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres citoyens.

En France, c'est la loi de 2005, dite « loi Handicap », qui affirme l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Désormais, c'est l'environnement qui est considéré comme inadapté et l'approche strictement médicale du handicap passe au second plan. C'est cette loi qui introduit l'accessibilité pour tous ou universelle,

quelle que soit la forme de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique.

DANS LES FAITS, L'APPLICATION SUR LE TERRAIN PATINE...

Un premier rapport sur « les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées » est commandé en 2011, quasiment à mi-parcours du délai fixé par le législateur pour rendre tout accessible à tous. Il souligne les nombreuses difficultés d'application et l'impossibilité du respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015. Ce sujet a en effet été assez peu pris en main par les mairies qui évoquent régulièrement les coûts faramineux et le peu de public concerné dans une période où l'État a restreint leurs dotations. Pour débloquer la situation, une ordonnance de 2015 propose de donner un second souffle à l'accessibilité et d'étaler les aménagements avec un engagement sur des calendriers pour les établissements recevant du public et les transports. Aujourd'hui encore, malgré des progrès, l'accessibilité pour tous, prévue dans les textes, peine à se retranscrire concrètement dans l'espace public.

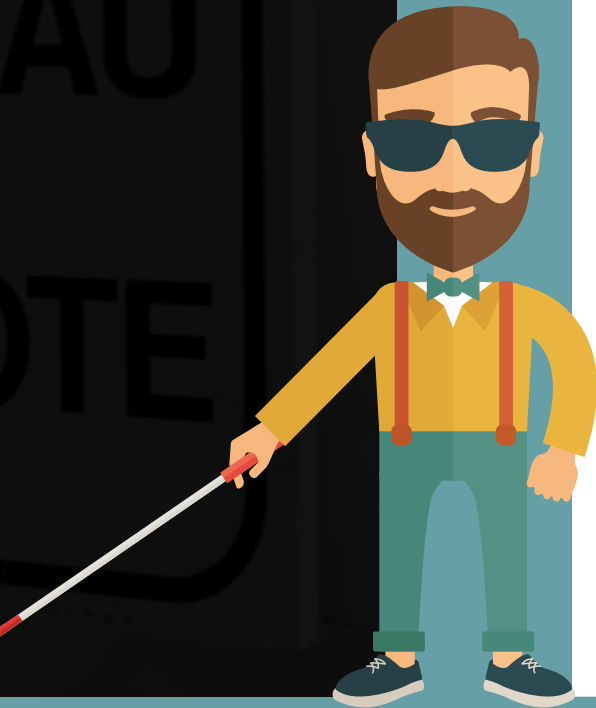
ET CONCERNANT PRÉCISÉMENT LE VOTE ?

Si la loi de 2005, prévoit que les bureaux de vote doivent être obligatoirement accessibles à tous, et que, pour cela, le

LE BUREAU DE VOTE IDÉAL pour les aveugles et malvoyants

Il a été bien sûr réfléchi et testé en concertation avec les personnes concernées.

Il est de plain-pied, dispose d'un cheminement au sol avec des bandes de guidage et d'éveil à la vigilance podotactile, d'une signalétique en gros caractère sur un support ou les couleurs et contrastes ont été travaillés pour les personnes malvoyantes ou ayant des difficultés de perception de certaines couleurs. Chaque support de signalétique comporte une traduction en braille accessible à proximité des mains courantes (lire également le Lumen numéro 25 sur la signalétique adaptée). Un agent d'accueil est disponible pour orienter si besoin. Le cheminement est rationnel et décrit à l'entrée du bureau de vote par un plan multisensoriel avec du braille. Les tables où sont posés les bulletins rangés dans des cases disposent également d'étiquettes en gros caractères et en braille permettant aux personnes aveugles et malvoyantes de choisir leurs bulletins de manière autonome. Le personnel municipal et les élus présents sur place ont reçu une sensibilisation sur les différents types de handicaps, l'accessibilité des bureaux et l'enjeu de l'autonomie. Ils seront donc en mesure, si besoin et sans trop d'empressement, d'aider tout en favorisant l'autonomie. Les non-voyants pourront, s'ils le souhaitent, signer la feuille d'émargement au moyen d'un tampon personnel. Enfin, la Préfecture aura été compréhensive et aura donné l'autorisation pour l'ensemble des aménagements proposés.



président du bureau de vote doit prendre toutes les mesures utiles pour faciliter le vote autonome des personnes en situation de handicap, dans les faits, bien souvent, de nombreuses difficultés subsistent. Par négligence ou manque de connaissance, seuls les aménagements liés à la « mobilité réduite » sont prévus. Pire, lorsque les élus veulent mettre en œuvre les conditions du vote autonome, c'est parfois la préfecture qui s'y oppose en raison d'une interprétation rigide du code électoral.

Une proposition de loi au Sénat de 2020 a tenté d'imposer le bulletin de vote en braille, les sénateurs soulignant que l'application de la loi pour les personnes aveugles était très insuffisante. Celle-ci n'a toujours pas été étudiée. Pourtant, si le braille ne doit pas être la solution unique, c'est bien en multipliant les dispositifs qu'on pourra favoriser l'autonomie et tendre vers une réelle « accessibilité universelle ».

POUR LES CAMPAGNES POLITIQUES, ÇA PROGRESSE DOUCEMENT

Sites Internet, réunions publiques, programmes : la campagne électorale et l'accès aux informations demeurent compliqués pour les personnes en situation de handicap.

Pour tenter de remédier à cela, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées a créé un observatoire

dédié à l'accessibilité des campagnes électorales. En effet, la loi de mars 2021 relative à l'élection du Président de la République prévoit que « *Les candidats veillent à l'accessibilité de leurs moyens de propagande électorale* » en tenant compte des différentes formes de handicap et de la diversité des supports. S'il y a peu de contraintes pour ceux qui ne joueraient pas le jeu, la démarche se veut fortement incitative en affichant les bonnes pratiques et les moins bonnes. Dans ce cadre, les dernières Présidentielles ont vu quelques avancées, mais il reste encore beaucoup de travail pour garantir l'égalité d'accès à l'information.

Pour Cendrina Brisse, élue de la ville de Charleville-Mézières : « *On a aujourd'hui du matériel adapté avec les assistants vocaux qui permettent une ouverture sur le monde. Mais les sites internet des candidats ne suivent pas tous. Si on ne peut accéder qu'à certains programmes, c'est un vrai problème démocratique.* »

Grâce à leurs remontées de terrain, les grandes associations publient régulièrement des conseils par type de handicap, centrés sur la qualité d'usage.

Jérémy Boroy, Président de la Commission Nationale Culture et Handicap (CNCH) propose même qu'à l'occasion des Présidentielles, le remboursement des frais de campagne soit soumis à des critères d'accessibilité... un vrai levier

d'incitation. Il souligne qu'il y a un vrai enjeu à plaider pour une accessibilité de l'ensemble des élections, politiques, mais aussi sociales (parents d'élèves, vie étudiante, élections professionnelles...).

Par Cendrina Brisse
et Benjamin Labro



FALC Le langage Facile à Lire et à Comprendre

Pour limiter l'exclusion numérique de certaines personnes, quelques institutions et organisations développent ce langage qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié. Elle permet de rendre l'information accessible à tous (personnes dyslexiques, âgées, maîtrisant mal la langue française, primo-votant, handicapées).

DROIT DE VOTE DES PERSONNES PROTÉGÉES : C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE

À la suite de nombreuses actions d'associations et de familles, l'État a abrogé en 2019 l'article qui soumettait le droit de vote des personnes protégées (tutelle, curatelle...) à une décision du juge. Les 300 000 majeurs sous tutelle peuvent désormais exercer ce droit personnel en s'inscrivant sur les listes électorales. Le vote par procuration est permis, mais celle-ci est toutefois impossible pour certaines personnes (protecteur judiciaire, accueillants, intervenants d'établissement ou travaillant à leur service).



LES RECOMMANDATIONS du défenseur des droits

Il avait publié des recommandations sur l'accès au vote des électeurs non-voyants ou malvoyants. Après les municipales de 2014, il a pu vérifier leur suivi, recueillir les réclamations et faire un récapitulatif, toujours utile aujourd'hui. En 2021, il a publié également un rapport relatif à la mise en œuvre de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

À LIRE SUR
www.defenseurdesdroits.fr

ÊTRE ÉLUS

QUAND ON EST NON- OU MALVOYANT

Même s'il n'existe pas de chiffres officiels, les élus porteurs de handicap restent extrêmement rares en politique. Lorsqu'il est difficile de voter en autonomie, on peut aisément comprendre que l'étape de se présenter soi-même au suffrage soit encore moins naturelle. Si cela ne semble pas poser de problèmes aux habitants électeurs, des freins demeurent encore parmi la classe politique. Mais encore une fois et comme sur de très nombreux sujets, l'inclusion, en politique, permet de lever bien des idées reçues et d'accélérer le changement de la société.



CENDRINA BRISSE, ÉLUE NON-VOYANTE DE LA VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

« Très souvent dans l'inconscient collectif, une personne porteuse de handicap est considérée comme une personne incompétente. C'est tout un schéma contre lequel il faut lutter. Une personne non- ou malvoyante devra prouver peut-être plus qu'une autre. Mais dès qu'on travaille ensemble et qu'on fait le job, les barrières tombent vite et de nos différences naît un vrai enrichissement collectif. »

Son entrée en politique est un pur hasard. « On m'a proposé un entretien en 2014 pour faire partie d'une équipe issue de tous horizons. C'est certainement par mon métier de chargée de sensibilisation à l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) que j'ai été repérée. »

Maman de cinq enfants, elle conjugue au quotidien, vie de famille, vie professionnelle et engagement d'élue. « Je dispose de quelques adaptations au niveau informatique et parfois du concours des agents municipaux, mais les nouveaux outils informatiques et la dématérialisation me permettent d'avoir une grande autonomie. Une fois que le handicap est compensé : il n'existe plus. »

Certains élus n'ont pas été tendres au début. « J'ai entendu plusieurs fois : le Maire a pris un aveugle avec un chien pour servir de faire valoir ». Pour les habitants, pas vraiment de souci et aujourd'hui Cendrina est aux yeux de tous : une élue tout simplement. Dans le cadre de ses missions, elle a beaucoup travaillé sur la mise en accessibilité de la ville et notamment celle des bureaux de vote à Charleville-Mézières.

POUR NE PAS RESTER UN « HABITANT BOUGON QUI PESTAIT CONTRE CERTAINS AMÉNAGEMENTS DE LA VILLE »

Matthieu Annereau s'est engagé en 2014 au sein d'un collectif issu de la société civile pour agir et faire bouger les choses dans le domaine de la sécurité, de l'urbanisme et de l'accessibilité.



«*Durant la campagne, nous avons fait beaucoup de porte à porte et d'échanges en direct avec les citoyens. Le handicap n'a jamais été un frein ; certaines personnes se confient même plus facilement à une personne non-voyante* ». La classe politique, elle, n'a pas forcément été tendre au départ et Matthieu Annereau a même entendu des propos assez terribles : «*un aveugle candidat et pourquoi pas une chèvre...* ». Loin de l'inciter à renoncer, ces propos n'ont fait que décupler sa motivation. Sa première séance, au conseil de Nantes Métropole, ne s'est pas déroulée exactement comme prévu. Certains éléments complémentaires

qui n'avaient pas pu être envoyés par mail étaient à lire directement sur place avant de procéder au vote. Impossible en l'état pour le jeune élu qui, de plus, découvrait sa nouvelle fonction. «*Après ce cafouillage initial, nous avons très bien travaillé avec les services. Quand des freins informatiques se présentent, il y a toujours des solutions pragmatiques pour les contourner* ». Depuis, grâce à l'arrivée de l'élu non voyant, la ville et la métropole ont adapté leurs documents et leurs modes de communication. Après deux mandats, Matthieu Annereau est considéré comme un élu à part entière intervenant sur de nombreux champs bien

au-delà de la question de l'accessibilité. À l'occasion de l'élection présidentielle, il a même été Président d'un des bureaux de vote de sa ville. De son côté, la mairie a investi dans du matériel adapté pour permettre à l'élu de travailler. Matthieu Annereau milite d'ailleurs, notamment par le biais de l'association APHPP qu'il préside (lire en encadré) pour qu'une loi encadre l'accessibilité au poste des élus. Par ailleurs, dans le cadre de cette association, il s'est lancé pour défi de rendre plus inclusif le monde politique : un réel levier à la fois de sensibilisation auprès du grand public mais aussi d'actions concrètes pour une société plus inclusive.

Crédit photo : Mairie de Saint-Herblain

UNE ASSOCIATION DE PROMOTION de l'engagement des personnes handicapées dans la vie politique et sociale : l'APHPP

Fondé en 2017, ce collectif d'élus de tous bords, de personnes handicapées, d'entrepreneurs et d'aidants s'est donné pour objectif de placer le handicap au cœur du débat politique et économique. Il encourage une meilleure représentativité électorale des personnes handicapées au sein des collectivités locales et des parlements et œuvre pour que leur soient confiées davantage de fonctions au sein des institutions et des collectivités territoriales.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.aphpp.org



HAMOU BOUAKKAZ FAIT FIGURE DE PRÉCURSEUR

Ancien cadre bancaire et directeur du projet d'appropriation de l'euro par les personnes non-voyantes, il côtoie tout

d'abord la politique en tant que conseiller technique chargé de l'inclusion dans la cité auprès du Maire de Paris, Bertrand Delanoë.

Transport, bâtiment, voirie, le chantier était immense. «*Même si nous n'avons pas abouti sur tous les sujets, la ville a franchi un pas important* ». Entre 2008 et 2014, il est adjoint au Maire de Paris chargé de la vie associative et de la démocratie locale. «*C'était une volonté de ne pas rester sur le champ de l'accessibilité* ». Hamou Bouakkaz souligne l'importance pour un élu de bien s'entourer. La confiance réciproque avec les collaborateurs, qui «*nous donne à voir le monde* » est pour lui une clé de la réussite. Celui qui

a été également député suppléant de la circonscription de Paris se consacre aujourd'hui à ses activités professionnelles et associatives (notamment l'association H'Up qui s'engage pour la réussite des entrepreneurs handicapés). Mais il ne dirait pas non selon les circonstances à une nouvelle expérience politique.

Et lorsqu'il est interrogé sur les conseils à donner à une personne aveugle ou malvoyante qui voudrait s'engager aujourd'hui politiquement, Hamou Bouakkaz répond sans hésiter :

«*Être aveugle ne suffit pas, il faut travailler, investir l'ensemble des sujets qui vous intéressent et ensuite vous lancer. Pour être élu, il faut s'intéresser aux autres, se demander ce qu'on peut faire pour la société. Avec les nouvelles technologies, la cécité n'est plus un handicap, ça devient seulement une gêne... n'hésitez pas à vous lancer !* »

SOCIÉTÉ

Appelé Livret de parcours inclusif, ce portail rassemble les différents programmes d'aménagements et adaptations dont peut bénéficier un élève à besoins éducatifs particuliers. Dès le repérage d'une difficulté, en concertation avec la famille, les enseignants peuvent aller « piocher » dans cette banque unique de données ce qui est le plus adapté à l'élève et échanger avec les autres acteurs.

Objectif : faciliter la mise en place effective de ces aménagements.

HANDICAP

ET inclusion scolaire

AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS

À PORTÉE DE CLIC

C'est un outil « précurseur » assure Valérie Maurin-Dulac, la cheffe du bureau de l'école inclusive à la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. À tel point, dit-elle, que l'Agence européenne pour les besoins spéciaux et l'éducation inclusive s'y intéresse. Annoncé en 2019, le Livret de parcours inclusif (LPI), développé par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) avec le ministère, a été expérimenté à l'automne 2020 par des professionnels de l'Éducation nationale et de MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) dans 21 établissements de 8 académies. Déployée en octobre dernier dans ces académies, l'application a été ouverte à toutes depuis le 31 janvier 2022.

De quoi s'agit-il ? Le LPI prend la forme d'un portail qui existe aussi en version mobile. L'utilisateur premier est l'enseignant. S'il détecte un besoin éducatif particulier, il peut le noter dans ce livret et avoir accès immédiatement à une palette d'aménagements pédagogiques possibles pour y répondre : adaptations, organisation d'un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative), lancement d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)...

CHACUN N'ACCÈDE QU'À L'INFORMATION QUI LE CONCERNE

« Dès lors, par exemple, que sera envisagé un PPS, les acteurs concernés partageront plus rapidement leurs informations sur ce portail : le médecin scolaire pourra y formuler son avis, les équipes éducatives pourront y remplir directement les formulaires GEVA-sco¹ avec les informations concernant par exemple l'autonomie de l'enfant (dans ses déplacements, ses relations, les tâches à faire...), formulaire qui sert ensuite à la MDPH pour évaluer les besoins en matériel adapté, aménagements pédagogiques, aide humaine... », détaille Jean-Michel Lamiaux, de la direction de la compensation à la

CNSA. L'enseignant référent peut aussi faire des bilans de situation directement sur ce portail.

Centraliser ces démarches sur un portail unique offre pour principal atout de fluidifier les échanges. Avec la garantie que « chacun n'accède qu'à l'information qui le concerne ». Par exemple, pour les échanges autour du GEVA-sco, c'est la famille, quand le formulaire est rempli, qui décide de le communiquer et donne le numéro de LPI à la MDPH qui peut le consulter sur le portail et y transférer l'information concernant ses décisions.

MUTUALISER TOUTES LES IDÉES D'ADAPTATION

Difficile aujourd'hui de savoir qui s'est emparé de ce LPI car « le plan de déploiement est à la main des académies », précise Valérie Maurin-Dulac, après que l'Éducation nationale a lancé la formation à l'outil à destination des cadres et des personnels afin qu'ils assurent ensuite celle des chefs d'établissements et informent de l'existence de ce LPI. Mais les premières remontées issues de l'expérimentation sont positives. Les enseignants ont souligné la pertinence de la gradation des aménagements possibles et une meilleure visibilité sur les PAP et PPRE, apprécié l'ergonomie et la facilité d'utilisation, la dimension de guidage qui les amène à se poser les bonnes questions, la traçabilité des documents, le fait que l'on puisse partager entre collègues... Et les MDPH ont apprécié l'accélération des processus d'élaboration des PAP.

Et l'outil a vocation à faire remonter de nouvelles suggestions d'adaptations. Comme cela a été déjà fait pour la maternelle : des enseignants soulignent en effet la nécessité de valoriser systématiquement les réussites, même partielles, d'aménager un espace de répit et d'adapter les activités au temps d'attention disponible de l'élève, par exemple en alternant les modalités ou en incluant un déplacement dans l'activité. ●

Par Camille Pons

1. « Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation », formulaire qui regroupe les principales informations sur la situation d'un élève en vue de l'élaboration d'un PPS.



ENTRETIEN

CÉLINE BOUSREZ

CHAMPIONNE DE FRANCE DE TRIATHLON
ET DUATHLON ET MÉDAILLÉE DE BRONZE DES JO

SOCIÉTÉ



© Y. Kellerman - CFSF

“ Séparément,
nous n'aurions
pas pu y arriver ! ”

“ Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ”

En 2019 Céline Bousrez, championne de France de triathlon et duathlon, devenait guide d'Annouck Curzillat, triathlète non-voyante. Durant les 2 années d'entraînement, elles n'ont eu qu'une seule idée en tête : rapporter une médaille des Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Céline Bousrez nous en dit plus sur cette expérience hors norme où les valeurs de résilience, persévérance et dépassement de soi ont mis à mal tous les a priori sur les handicaps.

Comment êtes-vous devenue guide ?

En 2019 Nicolas Becker, de la Fédération française de triathlon, m'a contactée en me demandant si je voulais bien être guide pour Annouck Curzillat triathlète française, non voyante depuis la naissance. J'ai accepté sans hésiter ! Peu de temps après avoir été contactée, je rencontrais Annouck et toute l'équipe lors d'une semaine de stage. Il a fallu presque tout réapprendre : à se connaître, mais aussi apprendre à nager à la même vitesse attachées par la cuisse, courir au même rythme, liées par les poignets, et enfin rouler en tandem en ajustant sa cadence ! C'est à moi de m'adapter à l'athlète, et non l'inverse. Je me devais, afin de pouvoir m'ajuster, de toujours être meilleure qu'elle. D'un sport individuel que je connaissais très bien et dont je maîtrisais les règles et codes, c'est devenu un sport collectif nouveau, mais tellement enrichissant ! J'en découvrais une nouvelle facette dans laquelle la communication, même durant l'épreuve, était prépondérante. Je suis devenue les yeux d'Annouck, c'était un immense challenge et beaucoup de pression.

Comment se prépare-t-on à une épreuve aussi prestigieuse que les Jeux Olympiques ?

Nous n'étions pas les favorites et nous le savions très bien, mais dès le début nous sommes

entraînées dur pour inverser la tendance. Très peu de temps après notre première rencontre Annouck et moi avons fait notre première compétition à Milan où nous avons terminé 3e, c'était un bon début ! Malheureusement 15 jours plus tard, j'ai eu un très grave accident de vélo. Après ma lourde opération du dos, je n'avais pas peur pour ma santé ni pour moi, mais j'avais peur de pénaliser Annouck. Je n'avais qu'une obsession, revenir le plus vite possible ! J'ai fait des efforts que je n'aurais pas fait s'il n'y avait pas eu ce projet ni le soutien de la Fédération. Finalement, ça m'a aidé à me rétablir plus vite ! Je me suis consacrée à « l'objectif JO » pendant deux années durant lesquelles j'ai dû mettre une partie de ma vie personnelle entre parenthèses. Les nombreux entraînements ainsi que les défaites nous ont permis de mieux nous connaître sur le plan sportif, mais aussi psychologique. J'ai appris à connaître les failles et les forces d'Annouck et, en tant que guide, je devais combiner avec ! On a aussi mis en place des codes de langage afin qu'elle comprenne en un signe ce qu'il fallait faire et où nous étions.

Et puis, on a eu l'idée de reproduire le tracé de la course à pied avec de la colle liquide sèche ce qui lui a permis de l'apprendre par cœur du bout des doigts. C'était génial, durant la course, il suffisait que je lui dise un seul mot pour qu'elle

sache où on était et ce qu'il fallait faire ! Être guide c'est un tout et c'est surtout du 100 % ! Cette préparation poussée à l'extrême nous a permis d'arriver préparées et de nous concentrer sur l'essentiel : le plaisir !

Que ressent-on au moment où l'on réalise que l'on gagne la médaille de bronze ?

C'était un moment incroyable, indescriptible ! Nous étions 4e presque durant toute la course, mais on n'a rien lâché, on n'avait rien à perdre ! Et c'est durant le sprint final que tout s'est joué ! J'ai fait un signe à Annouck pour lui dire que c'était maintenant ou jamais. On a couru comme jamais auparavant, on a vraiment tout donné. Il a fallu trouver les mots pour ne pas la faire paniquer, mais je savais de quoi elle était capable. C'était aussi mon rôle de l'encourager et de l'aider à pousser ses limites. Il a fallu déclencher le sprint au bon moment, si je l'avais déclenché 50 mètres plus tôt on aurait peut-être perdu. C'était une décision lourde, mais il fallait tenter ! Cette victoire est sportive, mais c'était également une victoire humaine, la médaille était inespérée ! On s'est prise dans les bras et on a été sur un nuage pendant plusieurs jours. C'était magique et inespéré, car séparément nous n'aurions pas pu y arriver ! ●

Par Laura Cabassu

SOLUTIONS

RETRAITE ANTICIPÉE

des personnes handicapées



Un dispositif spécifique a été mis en place depuis 2003, pour permettre aux personnes handicapées de partir avant l'âge légal de retraite (fixé en principe à 62 ans). Modifiées à plusieurs reprises, les règles s'accompagnent d'un parcours parfois semé d'embûches pour prouver que toutes les conditions sont remplies. Quand et comment effectuer les démarches pour apporter les justificatifs ? Quel impact sur le montant de la retraite ?

QUELLES CONDITIONS ?

Pour les personnes handicapées, l'âge légal peut être abaissé, au plus tôt à 55 ans, à plusieurs conditions (Code de la sécurité sociale, art. L. 351-1-3 et D. 351-1-5 et suivants) :

- avoir un taux d'incapacité permanente au moins égale à 50 % : ce taux est fixé en référence au taux de l'allocation adulte handicapé ou par rapport à un niveau dit comparable. Pour les périodes jusqu'au 31 décembre 2015, il suffit d'avoir été reconnu travailleur handicapé (peu importe le taux d'incapacité) ;

- justifier d'une durée d'assurance cotisée et d'une durée totale d'assurance, qui varie selon l'année de naissance et selon l'âge auquel le départ est envisagé.

La durée d'assurance cotisée correspond à la période (tous régimes confondus) où la personne a été en activité et a cotisé. Ne sont donc pas prises en compte des périodes de majoration (pour enfant, par exemple).

La durée totale d'assurance prend en compte, quant à elle, l'ensemble des périodes comprenant des « trimestres » (cotisés ou non).

La Caisse nationale d'assurance vieillesse détaille les situations et publie des tableaux permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les durées exigées (Circulaire Cnav 2018-24 du 23 octobre 2018, annexe 1).

EXEMPLE

Un assuré né en 1964 souhaite partir à 58 ans. La durée d'assurance requise pour les assurés nés en 1964 qui souhaitent partir à l'âge légal sans minoration (« à taux plein » selon les termes consacrés) est de 169 trimestres.

Au titre de la retraite anticipée pour les personnes handicapées, la durée totale est diminuée de 70 trimestres. La durée cotisée est diminuée de 90 trimestres. Autrement dit, pour avoir droit de partir à 58 ans, la personne doit avoir au moins 99 trimestres, dont 79 « cotisés ».

ATTENTION

Il est nécessaire que la personne handicapée justifie avoir accompli la durée d'assurance alors qu'elle était atteinte de l'incapacité. L'exigence de cette simultanéité impose d'apporter des éléments justificatifs sur les périodes concernées, ce qui peut s'avérer

complexe s'agissant de périodes souvent anciennes. Une liste de pièces a été fixée réglementairement (Arrêté du 24 juillet 2015, JO 8 août 2015). Figurent notamment les cartes d'invalidité, ou des décisions d'anciennes commissions telles que la « Cotorep. »

QUELS RECOURS EN CAS DE DIFFICULTÉS À PROUVER SA SITUATION ?

Sans détailler l'ensemble des cas particuliers, signalons que les personnes atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % ayant des difficultés à justifier administrativement d'une reconnaissance de leur incapacité pour des périodes égales au maximum à 30 % de la durée requise peuvent recourir à une commission spécifique (se rapprocher des caisses de retraite).

QUEL MONTANT ?

Compte tenu des nombreux paramètres entrant en ligne de compte pour calculer la retraite de base (et notamment le nombre de trimestres), le départ anticipé en réduirait le montant. Pour éviter cela et neutraliser l'impact de la durée écourtée, le montant est majoré : la Cnav explicite ce mécanisme dans sa longue circulaire (CSS art. L. 351-1-3 ; D 351-1-5 ; Circulaire Cnav 2018-24 précitée).

En tout état de cause, avant toute décision, il est important de se rapprocher de tous les organismes concernés (régimes de base et complémentaires) et de demander une estimation de la retraite. Rappelons que les Caisses ont une obligation d'information, d'évaluation et d'estimation. ●

AUTRE DISPOSITIF

origine professionnelle du handicap

Peuvent partir dès 60 ans, quelle que soit leur durée d'assurance, des salariés qui justifient d'une incapacité permanente au titre d'une maladie professionnelle, ou d'un accident du travail ayant entraîné certaines lésions, parmi lesquelles des lésions ophtalmologiques (liste fixée par arrêté du 30 mars 2011, JO du 31 mars).

La personne doit justifier d'une incapacité (au sens de la législation professionnelle) :

- soit d'au moins 20 % ;

- soit au moins égale à 10 % et inférieure à 20 %. L'incapacité doit alors être liée à une exposition pendant 17 ans à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels.

Les modes de preuve doivent, dans certaines situations, être validés par une commission pluridisciplinaire (Code de la Sécurité Sociale, art L 351-1-4).

SOLUTIONS

LA CONDUITE ET LES SENIORS

lorsqu'il faut renoncer

L'idée même d'arrêter de conduire, pour un parent vieillissant, peut constituer un véritable cataclysme, car il y voit une perte d'autonomie. Alors que les proches y voient une prise de risque au quotidien. La partie peut sembler serrée, mais comme souvent vous pouvez vous faire épauler.

Seul un préfet peut interdire à une personne de conduire, après un examen d'un médecin agréé expert en aptitude à la conduite. La demande ne peut être émise que par la famille ou l'entourage. Mais, brandir le spectre de l'interdiction, personne n'a envie d'en arriver là et avec les bons arguments, il est tout à fait possible de convaincre.

ENGAGER LA DISCUSSION

Sans évoquer une longue liste de chiffres, il est bon d'en rappeler quelques-uns, pour engager la discussion sur le thème le plus important pour les proches, la sécurité. Oui, vous vous inquiétez, lorsqu'elle ou lorsqu'il est sur la route, car 90 % des informations traitées par un conducteur proviennent de la vue. Dans l'obscurité, un conducteur de 60 ans aura besoin de 5 à 8 fois plus de lumière qu'à 20 ans pour avoir une bonne vision de nuit. De jour, à partir de 70 ans, le champ de vision peut rétrécir jusqu'à 100°. Et ceci sans tenir compte de pathologies comme la cataracte, le glaucome ou la dégénérescence liée à l'âge. Chaque année, les seniors sont surreprésentés dans la victimologie. En 2020, selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), 643 seniors ont perdu la vie sur les routes françaises,

soit 25 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population.

Il n'est pas question de culpabiliser, mais plutôt d'amorcer une prise de conscience. En effet, non seulement la personne court des risques, mais elle en fait courir aux autres. Il faut faire preuve de psychologie. Plutôt que de dire «*Tu fais trop d'erreurs*», dire «*J'ai peur que tu sois en danger sur la route*». Une sollicitude qui alimentera obligatoirement sa réflexion.

Vous pouvez aussi proposer un bilan de conduite. Si la personne se pense capable, elle n'a aucune raison de refuser. La Prévention Routière, des auto-écoles, des collectivités territoriales, des associations, des mutuelles et des assurances, organisent de telles séances. Une expérience dont le résultat peut être choc, mais salutaire.

La sanction financière mérite d'être abordée. Dans un contrat d'assurance auto, ne figurent pas de clauses d'exclusion de garantie relatives à l'état de santé, toutefois en cas d'accident, le risque de ne pas être pris en charge par l'assurance est réel. Une personne qui, selon son assureur, a trop d'accrochages peut voir son contrat résilié à l'échéance sans justification.

L'ophtalmologue et le médecin traitant constituent d'incontournables partenaires, tout au long de la démarche.

RASSURER QUANT À LA MOBILITÉ

Le dialogue, le soutien psychologique... doivent impérativement être accompagnés de solutions pour le maintien de l'autonomie. Car, c'est à juste titre, LE point de crispation. «*D'accord, je ne conduis plus, mais comment vais-je faire ?*». Une question encore plus légitime pour qui réside en région. Certaines étant bien plus avancées sur le sujet que d'autres.

La première étape est logiquement de faire le point sur l'usage de la voiture (courses, relations sociales, sorties, etc.) et la fréquence. Viennent ensuite les modes de transport de substitution, citons par exemple les services à la personne à domicile (coiffeur, esthéticienne, etc), les transports à la demande proposés par les municipalités ou bien encore les taxis collectifs. Intéressant, le dispositif Sortir + proposé par les caisses de retraites complémentaires du secteur privé. Celui-ci s'adresse aux personnes de plus de 75 ans et permet un accompagnement du domicile à la destination choisie et bien entendu le trajet retour. Certaines formules peuvent être, pour une partie, prises en charge pour les bénéficiaires de l'APA ou de la carte d'invalidité. Un montant est à évoquer : 4732 €. C'est ce que coûtait une voiture en moyenne en 2018, le chiffre a forcément augmenté depuis, selon une étude de l'Adetec (bureau d'étude au service des politiques alternatives de déplacement). De quoi assurer quelques trajets à nos aînés et aux proches de retrouver de la sérénité. Et en ce moment, nous en avons sacrément besoin! ●

Par Hélène Dorey

TECHNOLOGIES

COUP DE PROJECTEUR
SUR L'APPLICATION

Be my Eyes

le bénévolat 2.0



Est-ce que mon four est bien
à la bonne température ?

Mon t-shirt n'est-il pas
taché ?

Est-ce le pot de confiture ou
de moutarde ?

Que dit la lettre que je viens
de recevoir ?

Suis-je arrivé devant le bon
immeuble ?

Autant de questions
simples du quotidien que
l'application Be My Eyes
propose d'adresser en un
clin d'œil, enfin en un coup
de fil.

Alors pour mieux
comprendre comment
ça marche, j'ai moi aussi
téléchargé l'application,
en tant qu'utilisatrice.

Grâce à un système d'appel vidéo similaire à Facetime, l'application met en relation un utilisateur avec un bénévole disponible, qui peut ainsi proposer une assistance visuelle instantanée.

L'idée géniale a été pensée par Hans Jorgen Wiber, un Danois lui-même déficient visuel qui n'en revient pas du succès de l'application. Surtout côté bénévoles !

Aujourd'hui l'application compte plus de 300 000 utilisateurs dans le monde pour 5 millions de bénévoles.

Elle est disponible en plus de 185 langues, ce qui signifie que, partout dans le monde, une personne malvoyante ou aveugle équipée d'un smartphone peut bénéficier d'une aide à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

POUR LES UTILISATEURS, FINIS LES PETITS TRACAS DU QUOTIDIEN

Il suffit de télécharger l'application et de passer son premier appel ! 20 bénévoles qui parlent la même langue que vous et se trouvent dans le même fuseau horaire reçoivent une notification simultanément. En quelques secondes, le premier qui répond est mis en relation.

Et s'il est tard dans la nuit ? Pas de soucis, l'application a tout prévu. Seuls les bénévoles disponibles (cela peut être des francophones dans un autre fuseau horaire) seront contactés.

SI FACILE DE DEVENIR BÉNÉVOLE

Pour les bénévoles, rien de plus facile que de s'engager une fois l'application téléchargée.

On peut être utile en un clin d'œil, anonymement, depuis chez soi, son travail,

dans la rue... et si l'on est occupé, rien n'oblige à répondre !

Les appels sont en général très brefs et se limitent à résoudre un problème. Parfois, en fin de conversation, des questions plus anodines sont posées comme le temps qu'il fait.

TELEMENT FACILE QUE CERTAINS BÉNÉVOLES NE SE TROUVENT PAS ASSEZ APPELÉS

Shaynese a découvert BeMyEyes grâce à un de ses collègues de travail. Habituee du bénévolat, elle a souhaité télécharger l'application pour aider. Lorsque je l'ai eu au téléphone (en utilisant l'application comme utilisateur), j'étais son premier appel. Un peu déçue de ne pas pouvoir rendre service elle n'en reste pas moins convaincue que l'idée est incroyable.

Sur les réseaux sociaux, les témoignages sont unanimes. Tous les bénévoles se réjouissent de pouvoir aider si simplement, mais voudraient aider davantage. Amy, qui a récemment reçu son premier appel, raconte avoir été bien remerciée pour son aide.

Pour Hans, le fondateur de Be My Eyes, l'application va au-delà des petits services du quotidien, elle participe à la sensibilisation autour du handicap visuel. Car, en devenant bénévole, on se rend compte de la complexité d'accomplir certaines tâches du quotidien.

Alors, qu'attendez-vous pour télécharger l'application Be My Eyes ? Des milliers de bénévoles attendent de vous prêter leurs yeux. ●

3 QUESTIONS À...

HANS JØRGEN WIBERG

FONDATEUR DE BEMYEYES,

l'application qui apporte la vue aux personnes déficientes visuelles.

TECHNOLOGIES



1/ Pourquoi avoir lancé BeMyEyes ?

J'ai eu l'idée de BeMyEyes il y a 10 ans, lorsque je travaillais avec la Fédération danoise des aveugles.

Je suis moi-même malvoyant, mon champ de vision est de plus en plus réduit et je me suis aperçu que la majorité des tracas des aveugles et déficients visuels concerne l'accomplissement de petites tâches du quotidien.

À cette époque, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes de la tech qui m'ont aidé à concrétiser le projet.

Nous avons donc levé des fonds pour développer une application qui s'appuie sur une technologie simple et courante, les appels vidéo en direct.

L'idée est de connecter les utilisateurs non pas avec leurs amis ou leurs familles, qui ne sont pas toujours disponibles, mais avec une communauté de bénévoles anonymes.

Lorsque nous avons lancé l'application en 2015, en moins de 24 heures, plus de

10 000 bénévoles se sont inscrits. C'était incroyable !

Comme je viens d'un tout petit pays (le Danemark) nous avons conçu l'application pour un déploiement international.

Aujourd'hui BeMyEyes compte 380 000 utilisateurs et plus de 5 millions de bénévoles dans le monde, plus que le nombre d'habitants au Danemark !

2/ En quoi votre application a de l'impact ?

Ce qui est génial dans l'application c'est qu'un simple appel vidéo de quelques minutes peut faire une vraie différence dans le quotidien des personnes qui en ont besoin. Grâce à l'immense communauté de bénévoles, il ne faut pas plus de 30 secondes pour répondre à un appel.

En connectant les utilisateurs en fonction de leur langue, pays et fuseau horaire, un parisien qui a besoin d'aide à 4 h du matin sera mis en relation avec un bénévole

francophone dans un autre fuseau horaire. Cela signifie que l'aide est disponible 24 h/24, 7 jours/7.

En outre, certains bénévoles téléchargent l'application sans peut-être n'avoir jamais rencontré de personnes déficientes visuelles de leur vie. Un jour, ils reçoivent un appel. D'un coup, ils se retrouvent dans la cuisine d'un utilisateur et se disent « *waouh, que c'est difficile de mettre en marche le lave-vaisselle !* ».

Grâce à BeMyEyes, nous sensibilisons le plus grand nombre au handicap visuel, et cela a beaucoup d'impact !

3/ Quelles sont les prochaines étapes pour BeMyEyes ?

BeMyEyes a noué des partenariats avec les grandes entreprises du Web comme Google et Microsoft ou encore Spotify. En cliquant sur le bouton « aide spécialisée » de l'application, les utilisateurs peuvent être mis en relation avec une équipe dédiée de ces entreprises qui saura les guider, grâce à la vidéo, dans l'utilisation de leurs services.

Avec la crise du Covid, nous nous sommes aussi rapprochés des institutions publiques. Au Royaume Uni par exemple, les utilisateurs peuvent contacter le Ministère de la Santé afin de lire en direct le résultat de leur test antigénique.

Malheureusement, en France, nous n'avons pas encore noué de tels partenariats. Alors, je profite de cette interview pour lancer un appel aux entreprises et institutions françaises, contactez-nous pour rendre vos services accessibles aux déficients visuels en France ! ●

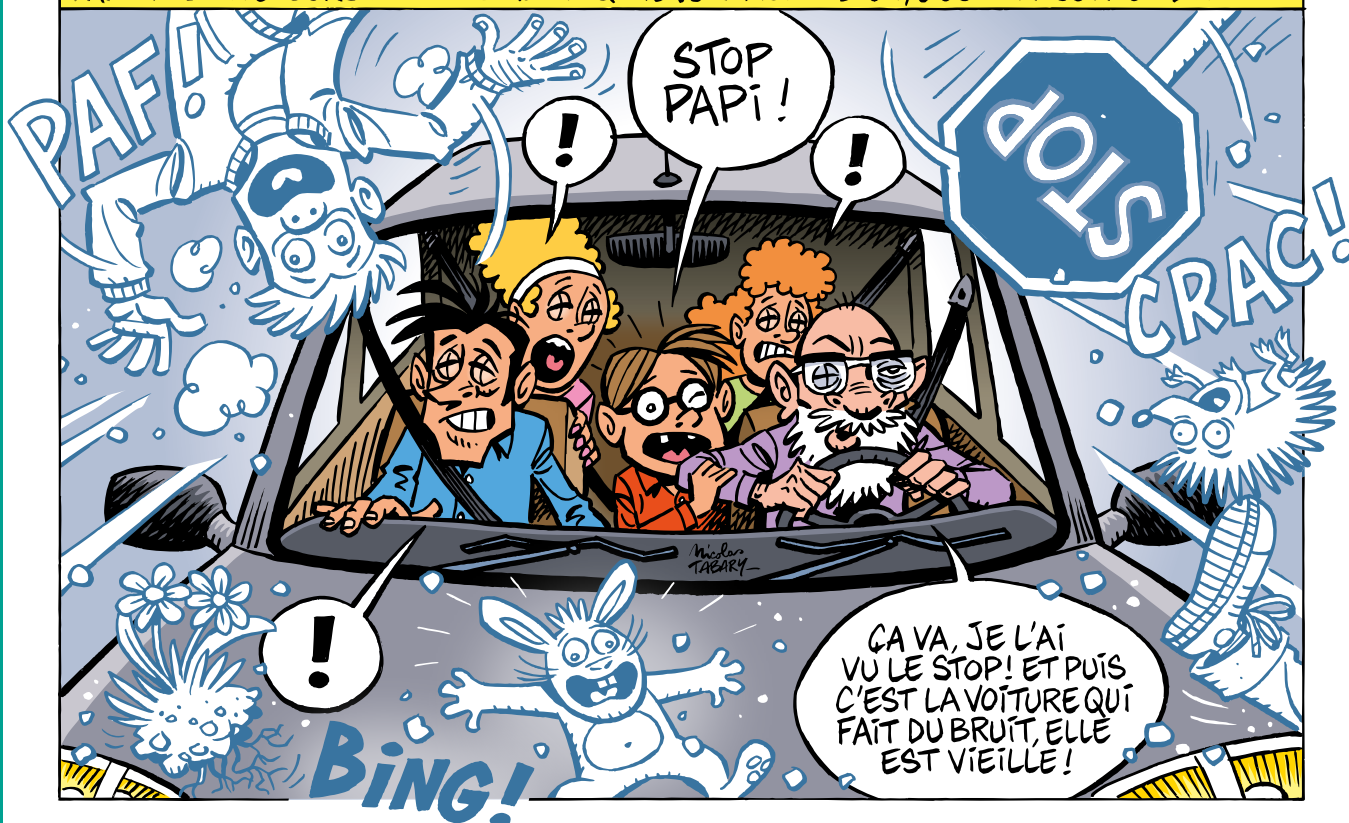
Par Sophie Dory

INSPIRATIONS

LUMEN DONNE CARTE BLANCHE À NICOLAS TABARY

pour croquer des moments de vie quotidienne
des personnes aveugles et malvoyantes

PAPI VEUT TOUJOURS CONDUIRE ALORS QU'IL VOIT MOÏNS BIEN, C'EST DANGEREUX ! ...



DANS LA FAMILLE MALAVOÏR, LE PAPI !

Dessin réalisé par Nicolas Tabary



Magazine édité par l'Union Nationale
des Aveugles et Déficiants Visuels

LUMEN est un magazine gratuit, il ne peut être vendu.
Il est également disponible sur www.lumen-magazine.fr
Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gratuitement chaque
trimestre la version papier, gros caractères, audio ou la version
numérique à l'adresse suivante : contact@lumen-magazine.fr

Prochain Numéro

LU #28
MEN

DOSSIER

Le travail de résilience